Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1072-2024, 10 juillet 2024

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

- du ministre de la Justice à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 14 au 25 juillet 2024 et du 19 au 27 août 2024;
- —de la ministre de l'Enseignement supérieur à madame Isabelle Charest, membre du Conseil exécutif, du 15 au 28 juillet 2024;
- du ministre de l'Éducation à madame Isabelle Charest, membre du Conseil exécutif, du 15 juillet au 1^{er} août 2024;
- —du ministre de la Santé à monsieur Lionel Carmant, membre du Conseil exécutif, du 17 au 31 juillet 2024.

La secrétaire générale associée et greffière adjointe du Secrétariat du Conseil exécutif, JOSÉE DE BELLEFEUILLE

83722

Gouvernement du Québec

Décret 1073-2024, 10 juillet 2024

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Josée Audet comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Marie-Josée Audet, directrice générale, Amériques, Affaires économiques et Intelligence stratégique, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, administratrice d'État II, au traitement annuel de 167 503 \(\) à compter du 11 juillet 2024;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Marie-Josée Audet comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

La secrétaire générale associée et greffière adjointe du Secrétariat du Conseil exécutif, JOSÉE DE BELLEFEUILLE

83723

Gouvernement du Québec

Décret 1074-2024, 10 juillet 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion du Conseil de la fédération qui se tiendra les 16 et 17 juillet 2024

ATTENDU QUE la Réunion du Conseil de la fédération se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse, les 16 et 17 juillet 2024;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne:

QUE le premier ministre, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion du Conseil de la fédération qui se tiendra les 16 et 17 juillet 2024: